

La note quotidienne

Tours, le 20 février 2008

Fiscalité : Le prétexte de la décentralisation

Transferts de charges non compensés, désengagements de l'Etat, attributions de nouvelles compétences sans moyens budgétaires nouveaux, la gauche agite régulièrement le chiffon rouge de la décentralisation pour nous faire avaler les augmentations régulières des impôts locaux.

De 2001 à 2007, la fiscalité départementale, au niveau national, a augmenté de 21%. Pourtant, certains départements, détenus par la gauche, n'ont pas hésité à surfiscaliser : 46% en Ille-et-Vilaine, 40% dans le Pas-de-Calais, 38% dans les Bouches-du-Rhône. Etonnant, non ? Ces taux ahurissants ont été faussement justifiés par les transferts sociaux de l'Etat et la décentralisation.

Qu'en est-il en réalité ? Disons-le clairement, à l'exception de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie pour les personnes âgées qui n'est compensée qu'à 35% - mais c'est une décision du Gouvernement Jospin - les autres transferts ont été compensés par les Gouvernements successifs depuis Raffarin à hauteur de 80%. Ainsi, de l'avis général, l'ensemble des transferts de compétences au profit des Départements n'a pas eu d'impact considérable sur les fiscalités locales. A moins que certains en aient profité pour accroître davantage leurs recettes à d'autres fins, en attribuant la responsabilité à l'Etat, ce qui est facile, voire habile, mais malhonnête.

Partout en France, il était possible tout en gardant un Conseil Général entreprenant et sain financièrement de limiter, en mesurant au plus juste, l'augmentation fiscale. Ce qui a été fait en Indre-et-Loire par l'actuelle Majorité puisque la fiscalité départementale de 2001 à 2007 n'a augmenté que de 13%, après même une baisse de 1% en 2000.

De surcroît, cette augmentation parmi les plus faibles - l'Indre-et-Loire fait partie des 20 Départements qui ont le moins augmenté les impôts de 2001 à 2007 - a porté sur des taux d'imposition également parmi les plus faibles : l'Indre-et-Loire est au 89ème rang pour la taxe professionnelle, au 70ème rang pour la taxe foncière et au 60ème rang pour la taxe d'habitation.

Les écarts par rapport aux moyennes nationales sont importants puisque la taxe professionnelle y est inférieure de 27% et la taxe d'habitation de 10%. Ce choix courageux donne évidemment moins de souplesse au budget départemental, mais il constitue un élément fort d'attractivité et de stabilité. L'impôt, c'est l'argent des citoyens. On doit vivre avec ses moyens, pas aux frais de la princesse, sur le dos des contribuables.

Qu'en sera-t-il demain ? Le programme de la Majorité départementale poursuit son objectif : maintenir une activité économique dynamique pour accroître la richesse départementale afin de financer ses missions de solidarité. Cela semble plus juste et responsable que l'attitude de certains départements qui augmentent les prélèvements en venant alors «pomper» par l'impôt une activité économique, ce qui par conséquent l'affaiblit. Des actions réalistes qui ne dilapident pas en frais de fonctionnement et de structure, en quelques années, la situation saine du Département, voilà l'engagement de la Majorité Départementale.

Aujourd'hui, tout en poursuivant une politique volontariste en faveur de la solidarité (le budget social augmente de 6 à 7% par an) et de la modernisation du territoire, le Conseil Général arrive quand même à sortir un autofinancement important qui lui permet d'investir. Plutôt que cet exercice de rigueur, il aurait été bien plus facile d'augmenter les impôts comme d'autres l'ont fait. Conserver une modération fiscale, c'est un objectif que tout le monde ne semble pas partager.

Appréhender la décentralisation comme une chance pour le Département et non comme un fardeau, c'est l'attitude responsable d'élus de proximité qui ont pour priorité absolue la réponse aux attentes des tourangeaux.



Majorité départementale

majoritedepartementale@voila.fr